

XII^e Région Militaire
Place de Limoges

HOPITAL MIXTE DE LIMOGES
SALLES MILITAIRES
-:-:-:-:-

Etat nominatif des Militaires décorés le 12 Juin 1941
par M. le Colonel Commandant le Département Militaire de la Haute-Vienne

Nom et prénoms	grade	Unité	Récompense	Citation
<u>LARDIER</u>	:sergent- :chef	:46 ^e B.C.C.	:Médaille Militaire :et Croix de Guerre	:Pilote magnifique de courag. :A l'attaque du 19 Mai 1940
René, Auguste	: : : : : : : :	: : : : : : : :	:avec palme : : : : : : :	:devant Laon, a mené son char :droit à l'objectif sous le :feu le plus violent. :Grièvement blessé à son poste :a, néanmoins, repris la marche :en avant.

Extrait certifié conforme, à Limoges le 3 Mars
1947
le Médecin Commandant BROUSSES, Médecin chef des
Salles Militaires de l'Hopital Mixte de Limoges

LE MEDICIN Commandant Brousse
Médecin Chef de la Place
et des Salles Militaires de l'Hopital, Limoges



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL
37, RUE DE BELLECHASSE
PARIS (7^e)

Paris, le 29 AOÛT 1946

ACTE DE DISPARITION

Dossier 581.402 R.

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE,

La disparition s'est produite dans des conditions qui auraient donné droit à la mention "MORT POUR LA FRANCE" s'il y avait décès constaté.

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945) ;
Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après :

DÉCIDE :

la disparition de l'adjudant chef LARDIER, René, Auguste,
né le 18 Mai 1915 à Vieux Charmont (Doubs)
dans les conditions indiquées ci-après :

Arresté et blessé par la Wehrmacht à
Béthancourt (Aisne) le 23 Juillet 1944. Transporté
à l'hôpital Allemand St. Nicolas à Verdun
Orgeux le 25 Août 1944 en direction de
Sarrebruck. Disparu depuis.

Par application de la Loi du 22 Septembre 1942 validée et modifiée par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944, la famille peut, par simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement déclaratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la disparition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5 avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être transformé par le Service de l'État Civil en acte de décès si les précisions nécessaires sont fournies.

Signature :



Le Ministre des Anciens Combattants
Victimes de Guerre :
Par délégation, Chef du Service de l'État Civil,
P. O. Le Chef du Service

REMARQUES IMPORTANTES

- 1^o Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès, il ne doit pas être transcrit sur le registre des actes de décès de la Mairie.
- 2^o La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte. En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de Police.

Catégorie 1

Numéro de la Carte 901



G. Vallée

CARTE D'AUTORISATION D'ACHAT

au Service des Subsistances de Alais

Nom du Chef de famille :

Lardier

Prénoms : René Auguste

Emploi : Adjudant-Chef

Service : déporté politique N° de la carte d'alimentation :

active

Conjoint : Prénoms : Françoise N° de la carte d'alimentation :

3131

	PRÉNOMS.	DATE DE NAISSANCE.	NUMÉRO DE LA CARTE D'ALIMENTATION.
	Enfants.	<u>Etienne</u>	<u>8 août 1939</u>

Totaux des parties prenantes :

Le 6 juillet

1 4

Le Chef de Service,



IMPR. CHARLES

9271

PARIS, LIMOGES, NANCY

233 N.-2-44.

DUPLICATA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 101905352

CARTE DE DÉPORTÉ RÉSISTANT

DÉLIVRÉE PAR LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

TITULAIRE : LARDIER René

Né le 18 Mai 1915 à Vieux-Charmont

Domicile : (Deubs)

CARTE DÉLIVRÉE
A UN
AYANT CAUSE

Interné du 23 juillet 1944 au 24 août 1944

Déporté du 25 août 1944 au 15 mai 1945

Carte établie le 3 août 1951

LE DIRECTEUR DES STATUTS
ET DES SERVICES MÉDICAUX
P. O. LE BUREAU DES CARTES

Le Titulaire,

Lardier

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
des Anciens Combattants
et Victimes de Guerre

Services Interdépartementaux
de Nancy

Nancy, le 29/10/48

57, rue Emile-Bertin
Tél. : 21-65

Le Délégué principal du Ministre des Anciens
Combattants et Victimes de Guerre

à _____

N° _____ IC/YS
à rappeler

- CERTIFICAT -

Service : FICHER.

Le Délégué Principal de Meurthe-&Moselle
certifie, d'après les documents que possède son
service que

Monsieur *Gardier René, Auguste*

né le *18/1/1915*

à *Vieux-Charmont (Doubs)*

a été arrêté le : *25 Août 1944*

déporté en Allemagne, décédé le : *pas encore*

*revenu à sa famille
(acte de disparition
établi le 29/10/46)*

Le Délégué Principal



Nom & Adresse de la
personne qui sollicite
le présent certificat.

*Madame Gardier Françoise
58 Avenue de la Libération Niller*

REAU. - 26-585 - Mod. 502

VI^o RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N^o 679 BR FFCI/FI-Sp.

C. A. 6^o. R. M. METZ

10 Février 1948

MODÈLE NATIONAL — SÉRIE SPÉCIALE

Références : IM. n^o 10 EMGG/FFI du 8 février 1945
IM. n^o 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA VI^o RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur LARDIER René Auguste alias LOUVRE
né le 18 Mai 1915 à VIGNY CHARMONT (Doubs)
actuellement domicilié à

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, comprises dans l'ordre de bataille des Unités F.F.I. et dans les départements ci-après :

Région C - Département Meuse - secteur de du 15.9.1943 au 23.7.1944
BETHINCOURT
du au
du au

Circonstances particulières antérieures

Le 23 Juillet 1944 - Monsieur LARDIER René
a été arrêté et blessé par la Wehrmacht à Bethincourt (Meuse) transporté
à l'Hôpital Militaire Allemand de Verdun. Evacué en Allemagne le 25
Août 1944. Porté disparu à cette date.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

Elle a été établie à l'intention de demande de pension formulée par la veuve
domiciliée à WILLERS-les-NANCY, 38, Avenue de la Libération (Mthe & Melle)

A METZ, le 10 Février 1948

Le Général de Division GILLIOT
Commandant la VI^o Région Militaire
par délégation, le Lt-Colonel PRÉPOLIN
F.F. de Sous-Chef d'Etat-Major :



Références particulières }
éventuelles }
}

NOTA. — La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

RAFAËL ET FERNET IMP. PARIS-STOUCHE 1947

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX FORCES ARMÉES.
« GUERRE. »

CL DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

6^e BUREAU.

SECTION D. I. R.

N° PM,6K.

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES
DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTERIELLE N° 026/DIR

MODÈLE 2.

Annexe à l'L. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : LARDIER PRÉNOMS : René, Auguste
Né le 18.5.1915 à Vieux Charmont (Doubs)
Bureau de recrutement : Tulle Classe : 1935 N° M^e de recrutement : 2775
Déporté ou interné de la Résistance ⁽¹⁾. Carte n° 1.019.05352
Interné du 23.7.1944 au 24.8.1944. Déporté du 25.8.1944 au 15.5.1945
Rapatrié ou libéré le ⁽¹⁾. ~~Décédé~~ disparu le

N° 0.9314

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade notifié au titre des F.F.I.

pour la période de sa son internement et de sa déportation

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du 23 Juillet 1944 au 15 Mai 1945

Est comptée comme service militaire actif la période du ////////////////////
au ////////////////////

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Déporté résistant ou interné résistant pensionné à 50 % ⁽¹⁾.

Interné ou déporté résistant du 23.7.1944 au 15.5.1945
soit 1 ans, 9 mois, 22 jours de campagne double.

Interné résistant du //////////////////// au //////////////////// A bénéficié dans le décompte des campagnes
soit 1 ans, 1 mois, 1 jours de campagne simple d'une majoration d'un an de campagne
double, à partir du jour du décès.

Blessures de guerre : MORT POUR LA FRANCE

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le ////////////////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ////, le ////, le ////, soit : /// blessures.

J. Z. 032226. O. [202/13]

Destinataire : ⁽²⁾
Mme Françoise LARDIER
38 avenue de la Libération
VILLERS LES NANCY (M&M)
Ex.C: Recert.4^oRM-POITIERS-

Paris, le 10 Octobre 1952

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P.O. Le Lt-Colonel CANONNE
Chef du 6^e Bureau

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.
⁽²⁾ Nom, prénoms et adresse complète.

g. Canonne

-- C O P I E --

Madame GOICHON

VERDUN le 22 OCTOBRE 1945.

C.O.S.O.R

12, rue Chevert, 12

VERDUN

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 Octobre 45, je vais vous donner le résumé de ce que je sais de certain concernant Monsieur LARDIER dit " LOUVRE " agent de la C.D.L.R. de PARIS.-

Monsieur LARDIER en mission dans la région de BETHINCOURT avec sa secrétaire a été blessé à l'entrée du village de BETHINCOURT le 23 JUILLET 1944.- Sa secrétaire se penchant pour le relever, a été a son tour blessée par un allemand.

Ils ont été tous deux emmenés à l'hôpital militaire allemand Saint Nicolas de Verdun.- La femme a été opérée et est morte presque immédiatement.- Elle a été enterrée le 25 JUILLET (date donnée par les pompes funèbres de Verdun)

Monsieur LARDIER blessé dans le ventre ou les hanches (renseignement déduit des genres de pansements qu'on lui a vu) et blessé à la tête (mais légèrement) avait toute sa connaissance.- Il a été opéré quelques jours après son arrivée par le major SCHLOR (55 ans) et n'est pas mort à Verdun.- Il a été évacué aux environs du 15 au 20 AOUT avec les blessés allemands par le train , direction inconnue.

Le docteur SCHLOR était originaire de STUTTGART où il avait une clinique et une maternité neuves qui ont été rasées lors d'un bombardement fin 43 ou début 44.- Ce major parlait très bien le français , il a quitté Verdun pour la Haute-Marne quelques jours après avoir opéré Monsieur LARDIER mais mon mari et 3 autres personnes l'ont revu à Verdun le 29 AOUT. Une personne qui accompagnait mon mari et qui le connaissait bien l'a questionné , il a dit qu'il repartait immédiatement pour l'Allemagne.- Il avait un fils de 23 ans, docteur en droit - il possédait un beau chalet dans le Tyrol, voilà tous les renseignements que j'ai pu recueillir.-

Toujours à votre disposition, etc.....

signé : Madame GOICHON.



EXTRAIT

du DÉCRET en date du 11 Mai 1954

publié au J. O. du 18 Mai 1954

portant concession de la MÉDAILLE MILITAIRE

ARTICLE 1^{er} Sont décorés de la Médaille Militaire, les militaires dont les noms suivent :

A TITRE POSTHUME

.....
LARDIER René, Auguste - Adjudant-Chef -

" Membre des Forces Françaises de l'Intérieur,
 " arrêté le 23 Juillet 1944, interné jusqu'au 24 Août 1944, déporté
 " le 25 Août 1944, a disparu."

.....
 CES CONCESSIONS COMPORTENT :

- 1^o/ L'attribution de la Croix de Guerre avec Palme, à titre posthume
 elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.
- 2^o/ L'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume,
 (application des prescriptions de l'article 9 de la Loi N^o
 48.1251 du 6 Août 1948).

Signé : René COTY

Par le Président de la République
 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Signé : J. LANIEL

POUR AMPLIATION
 L'Administrateur de 1^{ère} Classe
 BOUZOU

Chef du Bureau des Décorations
 F.O. Le Capitaine LAMOTHE

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
 et DES FORCES ARMÉES

Signé : R. PLEVEN

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA GUERRE

Signé : P. de CHEVIGNE



EXTRAIT

du DÉCRET en date du 10 novembre 1955

publié au J. O. du 16 novembre 1955

portant nominations dans la LEGION D'HONNEUR.

ARTICLE 1^{er} Sont nommés dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur :

AU GRADE DE CHEVALIER

A TITRE POSTHUME

.....
LARDIER René, Auguste - Adjudant-chef.

" Membre des Forces Françaises de l'Intérieur, arrêté le 23
" juillet 1944, interné jusqu'au 24 août 1944, déporté le 25 août
" 1944, a disparu."

Cette nomination annule la concession de la Médaille Militaire à titre posthume, attribuée par décret du 11 mai 1954, journal officiel du 18 mai 1954.

L'intéressé conserve le bénéfice de la Médaille de la Résistance qui lui a été attribuée par décret du 11 mai 1954, Journal officiel du 18 mai 1954.

.....
Ces nominations comportent l'attribution de la croix de guerre avec Palme, elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la Médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

signé : R. COTY

Par le Président de la République
Le Président du Conseil des Ministres

signé : E. FAURE

POUR AMPLIATION

l'Administrateur civil de 1ère classe

CHERRIERE

Chef du Bureau des Décorations

P.O. Le Capitaine LAMOTHE

Le Ministre de la Défense
Nationale et des Forces Armées

signé : P. BILLOTTE

DISPARUS ET DESTINATIONS INCONNUES

Gusdorf Paul, de Bordeaux. Quels survivants peuvent rens. sur ce camarade qui faisait partie du convoi de déportés parti de Drancy le 5 nov. 42 dans l'après-midi, et qui n'a jamais donné de nouv.?

Heckmann Hubert, né 19-12-22 Strasbourg. Toujours domicilié à Belfort. Séminariste. Arr. 16-10-44 Belfort sur dénonciation d'un séminariste polonais. Transféré caserne Friedrich Belfort. S.N.D. Qui a connu ce camarade, brun, d'environ 1 m. 80?

X **Lardier**, pseudonyme : **Louvre René**, de Villers-les-Nancy (M.-et-M.). Blessé par la Wehrmacht à Béthincourt (Meuse). Transporté à l'hôpital militaire allemand St-Nicolas, de Verdun, le 23-7-44. Aurait été évacué avec les blessés allemands de l'hôpital le 25 août 44, par train vers Metz. Etait le seul Français dans cet hôpital. Qui peut donner indic. sur dest. du train?

Robin André, né 19-7-23, Aire-sur-la-Lys (P.-de-C.). Arr. 26-5-44 Mont-Bernenchon. Prisons Béthune, Arras, St-Quentin, où il se trouvait le 6 juill. 44. S.N.D. Présumé dirigé sur Compiègne? Qui l'a connu?

Sinclair Jack, pseudonyme : **Eertier Jacques**. Parachuté en Provence fin 44. Arr. dès son atterrissage par la Gestapo. Prison des Baumettes à Marseille. S.N.D.

Tartière Guy, né 12-9-24. Arr. 8-6-43 comme F.T.P. Clermont-Ferrand. Riom. A fait partie du convoi de la mort le 2 juillet 44. Il n'est pas arrivé à Dachau où ce convoi est parvenu. Qu'est-il advenu de ce camarade? Qui peut donner précisions? Son frère, Marc, également déporté, est mort à Ludwigslut...

Lopata Marcel, né le 15-2-1900 à Paris. Arr. le 12-12-41 Paris. Compiègne jusqu'au 27-3-42. Jamais de nouvelles.

MENET Jean

PARIS, le 18 Juin 1942.

5, rue Dupleix,

PARIS-15°

Mon Cher Lardier,

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 27 Mai, adressée à notre Camarade Raynaud, et que celui-ci vient de me transmettre au cours de notre dernière réunion.

Tout d'abord, je souhaite que votre santé aille en s'améliorant, et que, malgré les pénibles conséquences de votre campagne, vous puissiez reprendre une activité civile digne de celle que vous avez manifestée dans votre vie militaire.

Par suite de l'éloignement de ma Compagnie, je vous ai très peu connu pendant notre séjour à Mesves, mais néanmoins, je sais quelle estime et quelle affection notre Cher Commandant avait pour vous. Son char, son équipage ! Avec quelle joie et quelle fierté en parlait-il à tous ses Officiers. Pauvre Commandant, il a fallu qu'au cours d'une charge héroïque les obus allemands viennent mettre prématurément fin à sa brillante ardeur et décapiter notre beau Bataillon, qui, désarmé par l'absence de son Chef, n'a malheureusement jamais pu retrouver un parfait équilibre.

Vous avez su, par nos Camarades de Zone libre, les péripéties de nos combats et de notre tragique retraite. Je ne reviendrai pas sur ces heures douloureuses. Vous savez aussi certainement que depuis dix-huit mois, et après un peu de flottement, ceux du 46 se sont ressaisis et peu à peu regroupés pour témoigner à tous ceux des leurs éprouvés par cette guerre leur sympathie et leur réconfort moral et matériel. Le groupement d'entr'aide du 46 vit en deçà comme en delà de la ligne de démarcation. Il a un fanion : "Bescond", un esprit : celui du 46, un idéal : servir.

Nous avons pu reprendre contact avec nos prisonniers et avec les familles de nos disparus. Bien des situations difficiles nous échappent encore, et nous demandons à tous de s'associer à nos recherches.

Mon Cher Lardier, vous êtes dans cette région "Est" un des rares Représentants connu de notre Bataillon. Les Sergents-Chefs Vuillaume et Mahey, respectivement à Epinal et Saint-Dizier, sont nos

seules antennes actuelles dans ce coin. Comme à eux, je vous demande, si vous arrivez à joindre des Camarades du 46, de les regrouper. Nos liens de camaraderie, forgés pendant nos quelques semaines de campagne, doivent être suffisamment forts pour survivre à notre défaite.

Par ailleurs, sachez que nous sommes à la disposition de tous pour tous renseignements qui pourraient vous être utiles. N'hésitez pas à avoir recours à nous ou à aiguiller vers nous nos Camarades.

Avez-vous eu connaissance de nos deux bulletins de liaison ? Dans la négative, je vous en ferai envoyer un exemplaire.

Je suis l'interprète de tous les Camarades de la Région Parisienne pour vous transmettre toutes leurs amitiés.

En vous confirmant le plaisir que j'ai de reprendre contact avec vous, je vous adresse, mon Cher Lardier, mon plus cordial souvenir.

J. Menu

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like "vous avez eu connaissance de nos deux bulletins de liaison" and "Je suis l'interprète de tous les Camarades de la Région Parisienne"]

Ministère
~~de la~~ Défense Nationale
~~de la~~ Guerre

Cabinet
Du Ministre
Sous-Direction de la Chancellerie
Bureau
Décoration.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉDAILLE MILITAIRE

Monsieur **Lardier**
René, Auguste, Sergent-Chef
au **46^{ème} Bataillon de Chars de Combat**

est informé que, par arrêté ministériel
du **5 MAI 1941** 19, rendu en application
du décret du 5 Septembre 1939, la Médaille Militaire
lui a été concédée.

Il aura droit au port de l'insigne de la décoration et
aux arriérages attachés à celle-ci à compter du **2 SEPT 1940**

École de la Marine
Réduction
Prof Roubaix

La présente concession sera régularisée ultérieurement
par une loi spéciale.

Vichy ~~Paris~~, le **2 MAI 1941** 19

Pour le Ministre et par son ordre,
Le Sous-Directeur



[Signature]

39 rue du Général
Lagrail
Picéide
Pièce à retourner après
de la région de Rouen
14 Normandie - Paris
M.

Nota: - Pendant la durée des hostilités, la présente lettre d'avis
tient lieu de certificat d'inscription pour le paiement des arriérages
attachés à la décoration.

Mention des paiements est faite au verso par les payeurs dans les cases
destinées à cet usage.

~~Subdivision de~~ FORCES FRANCAISES DE L'INTERIEUR**NOTIFICATION**Déporté disparu

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par la Dépêche Ministérielle 634/FFI I/P du 15 Novembre 1944, la Commission Régionale d'Homologation des Grades obtenus à titre F.F.I. de la Région de "C" a statué pour le maintien dans le grade fictif

de ADJUDANT -- CHEF

En faveur de

M. (Nom) L A R D I E R

Prénoms René

PSEUDO dans les F.F.I. LOUVRE

Né le 18 Mai 1915 à Vieuc Charmont par Sochaux (Doubs)

DEMEURANT à VILLERS LES NANCY, 182 Av. de Nancy

Affecté à

Homologation à dater du 1^o Juin 1944

L'homologation définitive du Grade F. F. I. étant soumise à la Commission Nationale, puis prononcée par le Ministre de la Guerre, la présente notification ne correspond qu'à un titre provisoire d'homologation.

Fait à Nancy le 1^o Mars 1945.

Pour la Commission Régionale d'Homologation

Le Colonel GRANDVAL
Commandant la 20^e Région Militaire
Président
P.O. Le Commandant GERARD-PIERRET
Chef de la Chancellerie F.F.I.

Le Lieutenant HUBERT

Secrétaire F.F.I.

Vu :

Cdt la Région

de



PRIS CONNAISSANCE ET REÇU UN EXEMPLAIRE DE LA PRESENTE NOTIFICATION

A

Villan

le 28 mars

1945

Signature de l'intéressé :

F. Lardier

Numéro de la pension
au Contrôle Général
du Ministère des

153.682

~~XXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXX~~
de la Défense Nationale
(Guerre)

~~XXXXXXXXXXXX~~ GUERRE 1914-1918 — GUERRE 1939-1945 ~~XXXXXXXXXXXX~~ HORS GUERRE
~~XXXXXXXXXXXX~~ T. O. E. — VICTIMES CIVILES ~~XXXXXXXXXXXX~~

(1) Biffer les mentions inutiles.

NOM, PRÉNOMS et Domicile du pensionné: **LORDIE René Auguste**

38, av. de la Libération - VILLERS-les-NANCY (Meurthe-et-Moselle)

Grade et Corps: **SERGIEN CHIEF - 4ème R.I.**

Classe:

Recrutement:

N° matricule:

Pension **TEMPORAIRE** de **1.680 Frs**, concédée par arrêté du **26 fév. 1951**

à la suite de la C.R. de **NANCY** des **30/10/1942**

du **9/11/1943**

valable du **30 octobre 1942**

au **25 août 1944 (décès)**

NATURE ET DESCRIPTION DE L'INVALIDITÉ.

DIAGNOSTIC. — ORIGINE. — CURABILITÉ.	TAUX D'INVALIDITÉ.	TAUX GLOBAL.
1° Infirmités ayant ouvert droit à pension :		
Parésie par atteinte combinée Médian et cubital	50 %	
2° Séquelles de blessure partie externe et inférieure bras droit.	30% + 5 %	
ORIG NE PAR F LOUVE - Blessure de guerre par E.O. reçue le 18/5/1940		
NON INCURABLE		70 %
2° Infirmités n'ouvrant pas droit à pension, avec indication du motif de rejet :		
3° Séquelles de commotion labyrinthique gauche. Troubles auditifs - Oreille gauche Voix chuchotée - 0 m 50	inf. 10 % documentaire	

Voir: **Renseignements importants** pages 2 et suivantes du brevet d'inscription.

ÉTAT FRANÇAIS

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

OFFICE NATIONAL DES
MUTILÉS, COMBATTANTS
VICTIMES DE LA GUERRE
ET PUPILLES DE LA NATION

ÉCOLE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE
DES MUTILÉS " FERET DU LONGBOIS "

Avenue des Bénédictins - LIMOGES - Tél. 49-96 - C. C. P. Limoges 95-78

Limoges, le 16 Mars 1942

212
Monsieur LARDIER René
à Meymac Rue Cimetière
(Corrèze)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Office National des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation autorise votre admission à l'École de Rééducation Professionnelle " Férét du Longbois " à Limoges en qualité d'élève interne.

En conséquence, je vous prie de prendre toutes dispositions nécessaires pour commencer votre apprentissage en vous présentant à notre Etablissement dès que possible, muni de cette convocation, de votre livret de pension, de votre carte d'alimentation, d'un duplicata de la demande d'attribution de ladite carte déposée à la mairie de votre commune. A votre carte d'alimentation devront obligatoirement être joints les coupons de rationnement afférents à la période restant à courir postérieurement à votre admission.

212
Les effets de travail sont fournis par l'École et blanchis, ainsi que le linge personnel, mais vous devrez vous munir des objets de toilette, vêtements, chaussures et linge de corps nécessaires à la constitution d'un trousseau normal.

En arrivant à la gare de Limoges, n'oubliez pas de demander un reçu de votre billet, le montant des frais de voyage devant vous être remboursé par Monsieur l'Économe de notre Etablissement, à l'exclusion toutefois des frais de transport de bagages.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Directeur :

Jauthier